

## Commission sportive de reclassement des coureurs saison 2020

### Règlement intérieur de la commission sportive

En dehors des **300 premiers coureurs du classement national FFC** qui seront systématiquement 1ère catégorie en 2020, le comité régional a la responsabilité de classer les 1ère, 2ème et 3ème catégories selon le pourcentage de représentativité fixé par le Conseil Fédéral de la FFC.

Les coureurs classés **1ère catégorie** ne pourront, quelle que soit leur place, rétrograder qu'en 2ème catégorie.

Les coureurs **non classés** se verront, quant à eux, proposer une licence de catégorie immédiatement inférieure à celle qui était la leur en 2019.

Pour les coureurs de **40 ans** et plus et les coureurs de **19 ans**, le comité a la possibilité de les maintenir ou non dans la catégorie sportive attribuée par le classement régional en 2019.

### Il existe trois manières de changer de catégories :

- par le nombre de victoires,
- par le classement régional en fin de saison,
- à l'appréciation de la valeur sportive manifeste selon les critères régionaux.

Nombre de victoires pour accéder en catégorie supérieure :

- 4 victoires pour le passage de 2ème en 1ère catégorie,
- 3 victoires pour le passage de 3ème en 2ème catégorie.

Le comité régional a déterminé des critères fixant les conditions de maintien, d'accession ou de rétrogradation des coureurs entre la **3ème catégorie** et la catégorie **D1 du Pass'Cyclisme et du Pass'Cyclisme Open**.

Pour gérer ces promotions ainsi que les cas de supériorité manifeste, le comité régional (commission sportive) a établi **ses propres règles** en fin de saison 2018, approuvées lors de l'AG ordinaire. Celles-ci font l'objet d'une publication avant l'ouverture de la saison route 2020 ci-dessous :

- palmarès, nombres de victoires et places dans les 5 premiers
- classement par points FFC et classement au sein du comité de la Région Sud,
- rapports des arbitres confirmant ou non une éventuelle domination manifeste,
- résultats acquis hors comité régional.

**Coureurs Juniors** : Les coureurs de **17 et 18 ans dans l'année 2020 (nés en 2002 et 2003)** se voient attribuer une licence de Juniors qui correspond à leur catégorie d'âge. Ils ne sont pas affectés dans une catégorie sportive.

Ils peuvent également obtenir une licence **Pass'Cyclisme ou Pass'Cyclisme Open** mais ne peuvent plus alors prétendre à une sélection effectuée par le comité régional en vue, par exemple, de participer aux championnats de France.

Les **3ème catégories non classés** peuvent opter pour la licence Pass Cyclisme Open.

**Toutes les demandes de dérogation au reclassement des coureurs** et aux décisions prises par la commission sportive pour la saison 2020 seront étudiées avec la plus grande attention.

La demande de rétrogradation devra être étayée d'un **courrier** et devra recevoir l'aval du président du club du coureur demandeur.

**Le président du comité régional Région Sud et les présidents des comités départementaux** seront destinataires des demandes de rétrogradation afin qu'ils puissent émettre un avis.

**La commission sportive**

## Décisions de la Commission Sportive pour la saison 2020

Pour les coureurs ayant obtenu plus de 500 points en 2019 :

### Classement en 1<sup>ère</sup> catégorie en 2020

BRUSTENGA MASAGUE Marc	VC La Pomme Marseille
FAURE Marc	RO de Brignoles
WOOD Harrison	AVCAix en Provence
MAIRE Adrien	AVCAix en Provence
ARCANGELI Romain	AVCAix en Provence
GARDELLA Florent	VC La Pomme Marseille
KNECHT Noah	VC La Pomme Marseille

### Classement en 2<sup>ème</sup> catégorie en 2020

- Les **coureurs juniors en 2019**, nés en 2001, peuvent opter pour un classement en 1<sup>ère</sup> catégorie

BROUDEUR Guillaume	UC Monaco
PATELLARO Dorian	VC La Pomme Marseille
COCUSSE Rémi	UC Monaco
CLEMENT Jérémie	Gavigal Nice Sports

Pour les coureurs ayant obtenu moins de 500 points et plus de 150 points en 2019 :

- Les **1<sup>ères</sup> catégories** peuvent opter pour une 1<sup>ère</sup> ou une 2<sup>ème</sup> catégorie.
- Les **2<sup>èmes</sup> catégories** restent en 2<sup>ème</sup> catégorie.
- Les **coureurs juniors en 2019**, nés en 2001, et les **3<sup>èmes</sup> catégories** sont classés en 2<sup>ème</sup> catégorie. Ils peuvent toutefois solliciter, selon les modalités définies en page 1, un reclassement en 3<sup>ème</sup> catégorie.

### Classement en 2<sup>ème</sup> catégorie en 2020

HIRSINGER Paul	SC de Nice TCA
CHIAPELLO Bastien	VC Aubagnais
MARASCIA Antoine	VC La Pomme Marseille
DELALAIRE Jason	Martigues Sport Cyclisme
DESBOIS Axel	RO Sisteron Team Payany
DELALAIRE Jules	Martigues Sport Cyclisme
CURELLI Élian	SSMC Miramas Cyclisme

Pour les coureurs ayant obtenu moins de **150 points et plus de 25 points** en 2019 :

- Les **1<sup>ères</sup> catégories** peuvent opter pour une 1<sup>ère</sup> ou une 2<sup>ème</sup> catégorie.
- Les **2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> catégories** conservent leur catégorie retenue en 2019.
- Les coureurs  **juniors en 2019** sont classés en 3<sup>ème</sup> catégorie mais peuvent opter pour une 2<sup>ème</sup> catégorie.
- Les **Pass Open** sont classés en 3<sup>ème</sup> catégorie.

#### Classement en 3<sup>ème</sup> catégorie en 2020

GLACIAL Nicolas	VS Hyérois
MASSARINI Luca	VC La Pomme Marseille
PIN Anthony	Massalia Cyclisme
GONIN Simon	CVC Montfavet
CULIEZ Benoit	Team Spoc Nice
GROJANT Julien	RO Brignoles
GOASDOUE Loïc	AC Bollène
SERES Lionel	Massalia Cyclisme
LEPRETRE Damien	AC Orange
LOTT Hugo	VC Aubagnais

Pour les coureurs ayant obtenu moins de **25 points** en 2019 :

- Tous les **coureurs juniors** en 2019 sont classés en 3<sup>ème</sup> catégorie.
- Les **1<sup>ères</sup> catégories** peuvent opter pour une 1<sup>ère</sup> ou une 2<sup>ème</sup> catégorie.
- Les **2<sup>èmes</sup> catégories** peuvent opter pour une 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie.
- Les **3<sup>èmes</sup> catégories** restent en 3<sup>ème</sup> catégorie.
- Les **Pass open** restent en Pass open.

#### Classement en 3<sup>ème</sup> catégorie en 2020

LOPICO Lorenzo	OCC Antibes
MERMOZ Louis	VS Hyérois
ERCOLANELLI Andréa	MS Mandelieu
SEBILLE Léo	CVC Montfavet
GUIDET Théo	AC Orange
ALAZARD Rémi	AVCAix en Provence
PASSEMARD Baptiste	VC Dracénois
ABAD Baptiste	AVCAix en Provence
LICHIÈRE Valentin	CVC Montfavet
BERRUT Thomas	VC La Pomme Marseille

Les coureurs **1<sup>ères</sup>, 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> catégories non classés** ne peuvent rétrograder que d'une catégorie par rapport à celle qui était la leur en 2019.

Les **3<sup>èmes</sup> catégories non classés** peuvent opter pour la licence Pass Cyclisme Open.

**La commission sportive du 30 septembre 2019**